

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 22 avril 2011 à 20h30

L'an deux mille onze, le vingt deux avril à vingt heures trente

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole
Mrs MENDRAS Bruno, MOURGUES David

Absent excusé : M DEJEAN Christian

Absent excusé et pouvoir :

M CREMER Pascal pouvoir à M JULIEN Edmond

Secrétaire de séance : Mme AURIOL Violette

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du dix huit mars deux mille onze, par le maire,

J'ai noté que ma transcription des débats pouvait parfois être trop précise et que certains points, que l'on peut qualifier de détails n'ont pas été retenus. Parmi eux par exemple

- 1) mon abstention aux votes des demandes d'urbanismes que j'ai justifiés
- 2) à propos de la convention d'assainissement je cite le texte « le maire rappelle qu'on a déjà parlé longuement ... ». Le conseil savait que des négociations étaient en cours sans pour autant que ces négociations aient fait l'objet d'une discussion dans un conseil précédent.

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Compte administratif 2010,**
- 2°/ Compte de gestion 2010,**
- 3°/ Vote des taux d'imposition,**
- 4°/ Budget primitif 2011,**
- 5°/ Demande de subvention,**
- 6°/ Questions diverses.**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour l'analyse de trois délibérations supplémentaires:

- Elargissement des compétences du SIVOM
- Tarif raccordement au réseau d'eau
- Renforcement électrique de 2 postes sur la commune pour le SIE

1°/ Compte administratif 2010 et 2°/ Compte de gestion 2010

Budget M49

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M JULIEN Edmond, le maire est résumé par les tableaux ci-joints.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Réalisation
Chap.011	Charges à caractère général	2.924,01
Chap.012	Charges de personnel	400,00
Chap. 66	Charges financières	800,95
Chap. 68	Dotations amortissements	8.813,00
TOTAL Dépenses		12.937,96

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Réalisation
Chap.70	Ventes d'eau	9.334,97
Chap.77	Produits exceptionnels	7.200,00
TOTAL Recettes		16.534,97

INVESTISSEMENT - DEPENSES		Réalisation
Chap.13	Amortissement de subventions	7.200,00
Chap.16	Emprunts	1.408,23
Chap.23	Immobilisation en cours	4.730,00
TOTAL Dépenses		13.338,23

INVESTISSEMENT - RECETTES		Réalisation
Chap.040	Opération d'ordre transfert entre sections	8.813,00
TOTAL Recettes		8.813,00

Le résultat global de clôture 2010 du budget de l'eau est donc de 11 277.43 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2010 adopté par délibération du conseil municipal du 19 mars 2010,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, le maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2010 du budget de l'eau.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une légère hausse de consommation d'eau avec le même nombre d'abonnés. Madame Bonzon précise qu'il serait intéressant de voir comment cette consommation évolue, comment les gens gèrent le passage de l'eau de source à l'adduction. Monsieur le Maire indique que la consommation n'est pas obligatoirement en hausse au niveau des particuliers, seule la colonie de la Fontanelle consomme beaucoup plus. Un bilan de consommation sera établi prochainement.

Concernant l'interconnexion du syndicat d'eau avec l'adduction du village, Monsieur le Maire indique que celle-ci prend du retard étant donné que le Schéma Directeur des réseaux d'eau n'est pas terminé, et que de ce fait, cela bloque les subventions.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter au budget 2011 une partie de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

	Résultats Cumulés CA 2010	Part affectée à l'investissement sur BP 2011	Résultat après affectation BP 2011
Investissement	- 4 319.63 €	+ 4 500.00 €	180.37 €
Fonctionnement	+ 15 597.06 €	- 4 500.00 €	11 097.06 €
Solde	+ 11 277.43 €		+ 11 277.43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et d'effectuer l'affectation comme indiquée ci-dessus.

Budget communal M14

Monsieur *JULIEN Edmond*, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous

	CA 2009	Résultats 2010	TOTAL
Invest.	+ 803.39 €	+ 42 710.49 €	+ 43 513.88 €
Fonct.	+ 57 932.20 €	- 19 417.93 €	+ 38 514.27 €
TOTAL	+ 58 735.59 €		+ 82 028.15 €

Le résultat global de clôture 2010 du budget principal est donc de 82 028.15 €.

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2010 adopté par délibération du conseil municipal du 19 Mars 2010,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010 du budget principal.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose de ne pas affecter au budget 2011 une partie de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et de ne pas affecter de l'excédent de fonctionnement 2010 sur le Budget d'investissement 2011.

Remarque générale : Les réalisations ont été importantes, malgré cela le budget de la commune reste très sain.

3°/ Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire explique aux conseillers que toute la fiscalité des communes a été modifiée cette année entre autre en raison de la disparition de la taxe professionnelle. Afin qu'il n'y ait pas de grosses hausses de l'imposition locale (taxes foncières et taxes d'habitation) par rapport à l'année précédente Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux conseillés par le Ministère des Finances. Ceux-ci sont les suivants : Taxe d'habitation -12,87 %, Foncier bâti - 6,13 %, Foncier non bâti -51,15 % et C.F.E. - 18,91 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les taux suivants pour 2011 :

- Taxe d'habitation : 12,87 %
- Foncier bâti : 6,13 %
- Foncier non bâti : 51,15 %
- C.F.E. : 18,91 %

4°/ Budget primitif 2011

Budget M49

Le Budget primitif 2011 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	11 277.00	011. Charges a caractère général	7 377.00
70 ventes de produits	8 523.00	012. Charges de personnel	400.00
77 Produits exceptionnels	7 200.00	023. Virement de la section de fonct. à la section d'invest.	9 600.00
		681. Amortissement	8 813.00
		66. Charges financières	810.00
TOTAL	27 000.00		27 000.00
INVESTISSEMENT			
Chapitre/ article	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
001 report antérieur	180.00	020. Dépenses imprévues	6 300.00
040/2813 Dotation amort.	8 813.00	13/ 139. Amortissement subvention	7 200.00
16/ 1641. Emprunt	11 407.00	16/ 1641. Emprunt	1 500.00
10/ 1068 Affectation		23/2315. Installation matériel	15 000.00
021/ Virement de la section de fonct.	9 600.00		
TOTAL	30 000.00		30 000.00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,
Le conseil municipal à l'unanimité,

- o **APPROUVE** le Budget Primitif 2011 du budget de l'eau M 49 présenté comme ci-dessus.

Budget communale M14

Le Budget primitif 2011 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	38 514.00	011. Charges à caractère général	53 228.00
73 Impôts et taxes	36 090.00	012 Charges de personnel	36 650.00
74 Dotations, subvention et participations	30 150.00	023. Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	8 000.00
75 Autres produits de gestion courante	2 800.00	65. Autres charges de gestion courante	17 800.00
77 Produits financiers	12 600.00	66. Charges financières	4 100.00
013 Atténuation de charges	4 500.00	67. Charges exceptionnelles	3 500.00
		68. Dotations aux amortissements	1 376.00
TOTAL	124 654.00		124 654.00

INVESTISSEMENT		
Opération/Chapitre	RECETTES	DEPENSES
Op. 020 Achat de matériel		5 000
Op. 023 Travaux de voirie		4 388
Op. 034 Travaux bâtiments communaux		5 000
Op. 037 Carte communale	5 800	8 500
Op. 048 Aménagement intérieur de la chapelle		
Op. 050 réfection toiture et menuiserie mairie	10 000	37 800
Op. 053 Panneaux faune et flore, table d'orientation	800	15 000
001 Dépôts et caution. reçus		
021 Virement de la section de fonct.	8 000	
10222 FCTVA	8 100	
16 Emprunts		5 400
1068. Affectation du résultat	43 513	
138 Subventions d'invest.	3 500	
2802 Amortissement doc. urbanisme	1 375	
TOTAL	81 088	81 088

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,

Madame LAFONT est gênée par la ligne de 15.000 € affectée à la table d'orientation, vu qu'elle s'était abstenue lors du vote de ce projet (conseil municipal en date du 22.10.2010).

Madame BONZON explique qu'elle aussi, s'était abstenue sur ce projet le 22.10.2010, mais vu qu'il avait été voté elle vote quand même le budget en intégralité.

Le conseil municipal avec sept votes pour et une abstention,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2011 du budget M14 présenté comme ci-dessus.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

Un débat s'instaure autour de ce compte alimenté chez nous par la vente de concessions. Celui-ci pourrait être utilisé pour des gents dans le besoin. Des contacts seront pris avec l'assistante sociale et la trésorerie de Lasalle.

5°/ Demande de subvention Concernant l'aménagement du Musée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différentes campagnes de fouilles archéologiques réalisées dans la chapelle il y a la possibilité de récupérer les objets issus de ces fouilles et qui sont actuellement conservés au dépôt archéologique du Fort Vauban à Alès.

Toutefois, pour cela, il convient d'avoir un lieu pour les recevoir surtout en matière de sécurité. Il indique qu'il y a l'éventuelle possibilité d'obtenir une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et peut être du Parc National des Cévennes.

Cela permettrait de clôturer la démarche que la municipalité a engagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

autorise le Maire :

- A déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la DRAC et du Parc National des Cévennes
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SIVOM

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion du SIVOM qui a eu lieu le 22 mars 2011 à 18h en Mairie de Lasalle, avec pour objet, l'extension des compétences du Syndicat Intercommunal.

La compétence supplémentaire souhaitée est le transport.

Son but :

Créer un maillage avec les réseaux de transports existants EDGARD et NTec sur le canton

Briser l'isolement des personnes âgées dans l'impossibilité de se déplacer afin qu'elles participent aux activités proposées par diverses associations sur le Canton.

Optimiser le Réseau d'Ecoles en augmentant les sorties sportives grâce à la maîtrise du transport.

Le Conseil,

Ouï l'exposé de son Maire,

Considérant l'intérêt de cette nouvelle compétence « transport »,

Décide :

D'approuver l'extension des compétences du SIVOM au TRANSPORT

D'approuver la modification des statuts en découlant,

De s'engager à participer financièrement aux frais de fonctionnement (comme le prévoit les statuts), au prorata du nombre d'habitants de la commune.

Tarif raccordement au réseau d'eau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le nouveau tarif 2011 de branchement au réseau d'eau. Celui-ci ne comprend que l'autorisation de branchement, le compteur, la purge, le robinet d'arrêt et la surveillance des travaux ; aucune main-d'œuvre n'y est incluse. Monsieur le Maire propose de ramener le tarif d'origine de 915 € à 600 € sachant que désormais tout particulier voulant se brancher doit faire appel à une entreprise pour effectuer les travaux qui seront entièrement à sa charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix d'un branchement sur le réseau d'eau à 600 €.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion du SIE de Lasalle, des travaux de renforcement de poste par la création de nouveaux transformateurs sont envisagés pour 2012. L'estimation des travaux et de la participation financière de la commune sont :

- Poste Ste Croix – cout travaux 72.300 € - part communale 6.045,15 €
- Poste Trental – cout travaux 48.800 € - part communale 4.080,27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un ACCORD de principe de la part communale pour les montants précisés ci-dessus sous réserve de l'accord des aides financières.

6°/ Questions diverses

SMAGE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SMAGE a lancé une enquête publique du 26 avril au 19 mai 2011 concernant l'entretien des affluents du Gardon. Il indique que toutes les informations sont en Mairie et qu'il est bon de venir les consulter.

EBOULEMENT FORAGE

Monsieur le Maire indique qu'un enrochement est nécessaire au niveau du forage. Deux entreprises – CABRIT et NICOLAS – ont été contactées et ont fourni des devis. L'entreprise NICOLAS étant meilleur marché, le conseil municipal décide de lui faire réaliser les travaux pour un montant de 698,46 €.

DEPART EMPLOYEE COMMUNALE

Madame Magali BUFFAZ, nous quitte le 30 avril 2011 pour raison de déménagement en Ardèche. A cette occasion un cadeau lui sera offert. Son remplacement est à l'étude.

PARC NATIONAL DES CEVENNES

Une réunion aura lieu ce mercredi à Lasalle. Il serait bon que des membres du conseil y assistent.

TOPOGUIDE

Monsieur MENDRAS assistera à la réunion concernant le topoguide le jeudi 28 avril.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CEVENNES GARRIGUES

Monsieur le Maire précise que la réunion Plénière de la Communauté de Communes Cévennes Garrigues aura lieu jeudi 28 avril à Vabres ainsi que la réunion des finances.

ABSENCES SECRETAIRE

Monsieur le Maire signale que Madame EMERI, secrétaire de Mairie, sera absente certains jours pour formation professionnelle. Ses absences seront affichées dans les panneaux d'affichages. Il précise que ces heures sont récupérés ou prise sur ses congés annuels.

BULLETIN MUNICIPAL

La commission bulletin a eu lieu le samedi 9 avril 2011. L'ébauche du bulletin est prête. Celui-ci sortira dans la semaine autour du 10 mai.

TRAVAUX

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Genest est intervenue, comme convenu, pour les travaux de la réfection de la toiture ainsi que du local de l'ancienne citerne. De plus, des travaux supplémentaires lui ont été commandés suite à la réunion de la commission des travaux du 09 avril 2011 à savoir, la peinture de la façade de la Mairie, coté place.

A cette occasion cette entreprise est intervenue également pour une réparation de la gouttière de la chapelle ainsi que la toiture de la salle F. Volpelière.

Monsieur le Maire indique qu'un article sur la chapelle, rédigé par Madame ASPORD MERCIER, paraîtra dans le prochain **Cévennes Magazine**.

Le balisage du sentier du Tourel a été fait (en présence de Mme Lafont Ginette, M Treiber Yves et M Puech Loïc). Madame LAFONT fait un petit compte rendu de ce balisage.

Madame LAFONT demande également où en est le projet d'une possible installation de **table d'orientation au Mont Brion**. Monsieur le Maire précise qu'une lettre sera adressée aux différentes communes limitrophes.

Elle précise aussi que la mise à jour du site de la commune doit être complétée.

Monsieur MOURGUES demande où en est **Natura 2000**. C'est Monsieur DEJEAN qui devait se rendre à la réunion qui a eu lieu le jeudi 31 mars 2011. De plus amples renseignements seront donnés ultérieurement.

Monsieur MENDRAS signale qu'un **camion d'alimentation générale** venant de St Jean du Gard passera soit le mercredi ou le jeudi après-midi sur la commune. Les heures de passage et les lieux de stationnement sont à l'étude.

Un article avec toutes ces informations sera inséré dans le bulletin.

Concernant la **téléphonie Orange**, un ingénieur s'est déplacé. Le répéteur fonctionne maintenant, mais pas encore à la perfection. Cela devrait s'améliorer très vite.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera absent du 22 mai au 11 juin 2011 pour raison de santé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.